

Sur le thème 'les mots de la République' :

Dans le cadre du séminaire République porté par le laboratoire LUHCIE, une des quatre séances annuelles, répondant à la thématique 'les mots de la République', pourrait être inscrite dans le programme Langages & politiques de la MSHA et programmée pour l'automne ou l'hiver 2020. Cette séance serait consacrée à l'étude de l'expression romaine « *rem publicam constituere* », que l'on traduit habituellement par « constituer la République ». Les troubles de la fin du premier siècle avant notre ère qui ont abouti à la fois à un remodelage des institutions républicaine et à une toute nouvelle volonté de les fixer par la voie législative, ont donné lieu à une dictature et un triumvirat qui se définirent comme « *rei publicae constituendae* ». Outre l'apparent paradoxe lexical d'une « chose commune » qu'il s'agirait de constituer, et qui ne s'imposerait pas d'elle-même comme commune, la réflexion autour de l'expression *rem publicam constituere* sera à la fois d'ordre lexical (quel est le sens que les Romains donnaient au verbe *constituere*, quels autres verbes étaient-ils utilisés pour décrire l'organisation de la République ?), mais aussi juridique (qui constituait la République et avec quelle autorité ?) et bien sûr politique (dans quel contexte ressentit-on le besoin de constituer la République ? Rappelons que quelques années à peine après le triumvirat *rei publicae constituendae*, un des anciens triumvirs utilisa la « restitution » de la République comme thème de publicité politique). Cette réflexion croise celle, capitale, de la définition de la dictature à la fin de la République romaine, qui constitue un autre chantier qui sera poursuivi dans le cadre du séminaire sur la République.

Intervenants pressentis : Yann Berthelet (université de Liège), Frédéric Hurlet (Université de Paris Nanterre), Marie-Claire Ferriès (Université Grenoble Alpes), Clément Chillet (Université Grenoble Alpes) Julie Sorba (Université Grenoble-Alpes).